

<https://www.snetap-fsu.fr/Projet-de-Loi-de-Finances-2017.html>



# Assistants d'Éducation : Projet de Loi de Finances 2017 : le compte n'y est toujours pas...

- Les Dossiers - Vie Scolaire -

Date de mise en ligne : vendredi 7 octobre 2016

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Après un sévère recul en 2016 du montant du financement des [AE](#) qui accentuait à nouveau l'écart entre les AE du MAP et ceux de l'[EN](#), le Projet de Loi de Finances 2017 prévoit une augmentation des crédits de 1,4 million d'Euros (29 512 078 Euros contre 28 112 078 Euros), **une augmentation qui permet seulement de réduire le différentiel.**

Force est de constater que s'il se réduit bien cet écart important demeure au détriment de nos établissements dont les budgets déjà très fragiles seront une nouvelle fois mis à contribution pour des financements qui ne relèvent pas de leurs attributions. A moins que ces établissements n'aient d'autres recours que de recruter moins d'Assistants d'éducation que prévu au détriment de l'encadrement et de la sécurité des élèves....

*C'est d'ailleurs ce que semblerait confirmer les premiers résultats de l'enquête initiée en de début d'année scolaire par la [DGER](#). Une enquête portant sur l'ensemble des dotations en personnels vie scolaire malheureusement difficilement exploitable au vu de l'hétérogénéité observée dans ces modalités de réponses et qui devrait être relancée dans les semaines qui viennent.*

**Si l'on se réfère au nombre de postes d'AE affiché dans le [PLF](#) (1247) il manque 3135 Euros par AE et par an, soit pour un lycée agricole « moyen » doté de 6 AE une somme annuelle de 18810 Euros à la charge de l'établissement, par rapport à un même établissement de l'Éducation Nationale.**

Si l'on se réfère au nombre d'AE effectivement en poste dans nos lycées (1165 - et certainement moins - car 82 postes ont été inscrits en plus depuis le budget 2015 sans aucune traduction concrète sur le terrain), il manque alors « seulement » 1469 Euros par AE et par an, soit toujours dans le cas d'un établissement « moyen » doté de 6 AE, une charge de 8814 Euros.

Une différence de traitement toujours inacceptable entre les élèves, et leurs familles, scolarisés dans les établissements de l'Éducation Nationale et ceux de nos établissements de l'Enseignement Agricole Public.

Financement de

	Éducation Nationale	Agriculture	Différentiel
Budget 2014	26300 euro/AE	21309 euro (1165 postes)	-4991 euro
Budget 2015	26598 euro/AE	23109 euro (1247 postes) 24736 euro (1165 postes)	-3489 euro (-1862 euro)
Budget 2016	26591 EURO/AE	22544 euro (1247 postes) 24130 euro (1165 postes)	-4047 euro (-2461 euro)
PLF 2017	26801 euro/AE	23666 euro (1247 postes) 25332 euro (1165 postes)	-3135 euro (-1469 euro)

Didier Revel

élu paritaire [CAP](#) des [CPE](#)